



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 50317:2002/A2:2007

**Applications ferroviaires - Systèmes de
captage de courant - Prescriptions et
validation des mesures de l'interaction
dynamique entre le pantographe et la**

Railway applications - Current collection
systems - Requirements for and
validation of measurements of the
dynamic interaction between

Bahnanwendungen -
Stromabnahmesysteme - Anforderungen
und Validierung von Messungen des
dynamischen Zusammenwirkens

02/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50317:2002/A2:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50317:2002/A2:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

**Applications ferroviaires -
Systèmes de captage de courant -
Prescriptions et validation des mesures de l'interaction dynamique
entre le pantographe et la caténaire**

Bahnanwendungen -
Stromabnahmesysteme -
Anforderungen und Validierung
von Messungen des dynamischen
Zusammenwirkens zwischen
Stromabnehmer und Oberleitung

Railway applications -
Current collection systems -
Requirements for and validation
of measurements of the dynamic
interaction between pantograph
and overhead contact line

Le présent amendement A2 modifie la Norme Européenne EN 50317:2002; il a été adopté par le CENELEC le 2007-02-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles